

SOMMAIRE

Présentation	
La Main Invisible, le Léviathan et la Démocratie.....	3
L'État et la société. Les autres ordres spontanés par <i>Jacques T. Godbout</i>	11
Apologie du pouvoir central par <i>Michel Robert</i>	41
La démocratie post-libérale par <i>Samuel Bowles et Herbert Gintis</i>	69
La démocratie de participation par <i>Crawford B. MacPherson</i>	99
De l'autogestion à l'autonomie par <i>Jacques T. Godbout</i>	127

Débat sur l'Allocation Universelle et le Revenu de Citoyenneté

Pour un revenu de citoyenneté par <i>Alain Caillé</i>	139
L'allocation universelle : une procédure utilitariste par <i>Alain Lipietz</i>	143
Réponse à A. Lipietz par <i>Alain Caillé</i>	147
Correspondance entre <i>Pascal Combemale et Alain Caillé</i>	155
Lettre au MAUSS sur le n° 23 par <i>Philippe Van Parijs</i>	163
Prélude à un éloge du tango corse par <i>Jean-Luc Boilleau</i>	167

Publié avec le concours du Centre National des Lettres

Ce fichier constitue la version numérique du *Bulletin du MAUSS* n° 25.
Numérisation réalisée en 2014 par INGED, L'Ingénierie éditoriale,
76840 Hénouville, avec le concours du Centre national du Livre (CNL).
ISBN numérique : 978-2-914819-65-X



Édition originale : mars 1988
N° d'inscription à la commission paritaire : 64558
ISSN : 0294-4278
Dépôt légal : 48612

PRÉSENTATION : LA MAIN INVISIBLE, LE LÉVIATHAN ET LA DÉMOCRATIE

La pensée de ces dernières années témoigne d'une spectaculaire réconciliation des intellectuels avec le siècle. L'intellectualisme critique fait place à un apologétisme qui transforme la critique en simples nuances, distances ou silences. L'héritier de l'école de Francfort, J. Habermas, en gomme le pessimisme outrancier en posant que le mouvement par lequel la modernité « colonise la vie quotidienne » par des débordements de rationalité instrumentale, est également celui qui libère la rationalité communicationnelle, autrement dit la Raison même. L'éclatement du système moderne de la mode, régi par l'opposition hiérarchique de la haute couture et de la confection, en une multiplicité de modèles l'excellence vestimentaire, parachève, nous explique Gilles Lipovetsky dans son dernier livre, la dynamique démocratique selon Tocqueville. La prolifération des looks, qu'autorise l'interprétation des registres du chic et du décontracté, de l'habillé et du sport ou du relax, témoigne de l'accroissement de la liberté laissée au procès de la différenciation individuelle et de l'autonomisation, comme de l'effectivité de la poussée asymptotique vers l'égalité des conditions. À quoi A. Finkielkraut objecte qu'il constate moins la fin du règne de la haute couture que celle de la haute culture, moins la confusion des looks que celle des valeurs, dans l'équivalence aussi générale que frivole du n'importe quoi avec n'importe quel autre n'importe quoi, de l'important et du dérisoire. Reste qu'il n'est pas douteux à ses yeux que, parce que notre société est celle que se réclame des droits de l'homme, elle fait preuve par là-même d'une supériorité absolue sur toute autre forme de société. Jacques Donzelot, qui disséquait il y a vingt ans la « police des familles » nous montre aujourd'hui comment l'incapacité de l'État jacobin à contrôler la société à distance l'a conduit à mettre en place des procédures de négociation décentralisées qui libèrent enfin l'initiative et la liberté associatives et politiques. La décentralisation inverse le contrôle social et politique en son contraire. De même, Robert Castel, qui était le principal interprète de cette thématique du contrôle social, préfère y renoncer parce que, explique-t-il, rien ne sert de parler de contrôle social

s'il n'existe pas de modèle plausible d'une société alternative qui serait meilleure et, ou parce que, moins contrôlée.

Au-delà des disputes et des dissonances le message est donc clair. La société moderne, ou post-moderne, comme on voudra, est celle de l'épanouissement de la Raison, des Droits de l'Homme et de la démocratie. Et comment y objecter dès lors qu'il est clair que plus personne ne pourrait sérieusement aujourd'hui mettre en balance les avantages supposés d'un quelconque socialisme réel, et a fortiori d'un aucun totalitarisme, avec ceux de la démocratie libérale ? Claude Lefort a suffisamment montré que les droits de l'homme et la démocratie « bourgeoise » n'étaient nullement formels. Ni bourgeois, puisque loin d'être imposés par la bourgeoisie, ils ont au contraire été conquis contre les dominants. Cependant, le consensus apologétique laisse dans l'ombre une autre dimension essentielle, de la leçon de Lefort. Si, comme il nous le fait comprendre, la démocratie moderne consiste en un processus plutôt qu'en un état, ce processus qui accompagne la perte des repères traditionnels de la certitude, comment penser une société que la certitude de son être démocratique conduit doucement à la disparition du débat en son sein et à l'élimination du politique dans le technocratique ou bien dans le pullulement des micro décisions ? À proclamer que la démocratie est, grosso modo, réalisée, ne court-on pas le risque de contribuer à son évanescence, et d'autant plus irrémédiable qu'elle sera survenue sans que personne ne s'en aperçoive ?

Aussi bien l'affirmation du caractère foncièrement démocratique de la société occidentale moderne, repose-t-elle sur une série d'approximations et de simplifications souvent abusives. Au minimum, si l'on n'entend pas se borner à remplacer le simplisme hyper-critique par un égal simplisme apologétique, conviendrait-il de faire ressortir et d'interroger la profonde ambiguïté de la démocratie contemporaine. Certes, il n'est pas illégitime d'opposer, par exemple, à l'affirmation marxo-bourdieusienne de la reproduction des inégalités objectives que celles-ci voient leur signification profondément modifiée du fait de l'extension croissante de l'imaginaire de l'égalité. Ni d'ajouter que la dynamique impulsée par celui-ci est davantage explicative du mouvement de l'histoire moderne que le maintien de la distance « objective » entre les classes. À condition toutefois de ne pas faire comme s'il ne subsistait plus d'inégalités objectives pertinentes, et comme si la question de leur statut ne valait plus la peine d'être posée. Penser Tocqueville contre Marx, pourquoi pas ? Mais les penser ensemble, ce serait encore mieux. On oublie trop aujourd'hui combien pour Tocqueville aussi, les paradoxes de l'égalité étaient lourds de despotismes possibles. Sommes-nous si sûrs que sa prophétie ne soit pas réalisée ? Ne nous hâtons

pas de conclure du constat indubitable de la montée de l'individualisme à la certitude de l'autonomie des individus modernes. Ou, en tout cas, il serait nécessaire d'expliquer par quel cheminement énigmatique cette explosion de l'autonomie, réelle ou supposée, des individus, va de pair avec une vertigineuse montée en puissance des bureaucraties publiques ou privées, qui les rend rigoureusement incontrôlables par quiconque. Entre la thèse qui veut que la modernité s'identifie à un paroxysme du contrôle social et celle qui affirme qu'elle assure l'apothéose de l'autonomie individuelle, il n'est pas certain qu'on doive trancher. Et si les deux liaient vraies en même temps, et se présupposaient en quelque sorte l'une l'autre, comme si la liberté formelle dont nous parlait Marx était devenue effective sans pour autant cesser d'être formelle ?

Que le pouvoir de l'État moderne se décentralise, ou se déconcentre, et perde de son abstraction tranchante, voilà qui n'est guère douteux. Sur le même modèle que le management moderne, qui fonctionne désormais au « contrat d'entreprise » pour mieux motiver et intégrer à la « culture d'entreprise », il lui faut quitter le ton du commandement pour celui de la négociation, de la persuasion et de la mobilisation. En déduire qu'il tend à s'abolir pour laisser la place à une authentique démocratie localisée, c'est sans doute aller vite en besogne. C'est en tout cas le contre pied de cette vision des choses que prend ici Michel ROBERT, dans un plaidoyer humoristique mais solidement argumenté en faveur de l'État centralisateur, qui a au moins le mérite de la distance qu'il entretient nécessairement à ses assujettis. Paradoxe ? Le contrôle exercé par un pouvoir fort est peut-être moins contraignant et moins susceptible de débordements, que celui d'un pouvoir mou insaisissables.

Il ne faut pas avoir peur des paradoxes. Par contre, il convient de redouter toute réduction de l'essence complexe du procès démocratique à une seule de ses dimensions, plus ou moins arbitrairement élue pour faire figure de représentante de l'ensemble. La réduction, pour commencer, de la démocratie à son incarnation occidentale contemporaine. Affirmer que seules les sociétés modernes font l'expérience de la démocratie, pour la première fois dans l'histoire, ou presque, c'est, d'une part, ignorer non seulement les cités antiques, mais aussi bien les sociétés sauvages « sans État », les ordres tribaux et bon nombre de communautés villageoises ;

bref, la plus grande part de l'histoire de l'humanité¹. C'est, d'autre part, se condamner à un rationalisme évolutionniste particulièrement périlleux. Car s'il n'était de démocratie que moderne, celle-ci pourrait difficilement prétendre à l'universalité qu'elle revendique. Et deviendrait également délicate l'identification de la démocratie et de la raison.

L'autre réductionnisme est celui qui provient du fait de ne considérer le procès démocratique que sous l'angle d'un seul de ses corrélats. Habermas isole le moment du débat. Lipovetsky celui de l'égalité des conditions, Finkelkraut celui des droits de l'homme, Donzelot celui du localisme. Ce qui frappe dans les apologétismes actuels, c'est à quel point ils semblent faire aisément leur deuil, à l'exception de Habermas, de la disparition de l'espace public. Comme si la démocratie des modernes n'était susceptible d'effectivité que dans la sphère du privé ; ou, à la rigueur, dans celle du social. Le réductionnisme le plus caractéristique est celui qui oppose, en un débat rituel et interminable, libéralisme et socialisme, ou social-démocratie. Le libéralisme, notamment américain, affecte de laisser libre cours à l'ordre spontané du marché pour mieux soumettre le champ du politique à des règles de droit chargées d'entraver ses possibles débordements. Le social-démocratie, notamment français, régleme l'économie et affecte de considérer l'État comme le lieu où l'exprime spontanément et pleinement la volonté populaire, ce souverain absolu qui doit régner sans entrave et auquel on saurait d'autant moins opposer des limites juridiques qu'il est la source de tout droit. La démocratie par le marché contre la démocratie par l'État ? Les valeurs de la liberté contre les valeurs de l'égalité ? Il manque, de toute évidence, un troisième terme, qu'on ne sait trop comment désigner : la fraternité ? La communauté ? La société ? La socialité ou la sociabilité ? Peu importe ici. Ce qui est clair c'est que les ordres démocratiques supposent un minimum de cohésion sociale, de sentiment d'amitié et de solidarité, à défaut desquels aucune vertu civique n'est en mesure de naître ni de survivre. C'est la très grande force

1 Certes, ces démocraties ne sont pas modernes. Elles conjurent le risque d'une incertitude sur leurs fondements. Les cités antiques réservaient la citoyenneté au petit nombre. Mais ce n'était pas le cas des sociétés sauvages ou tribales. En tout état de cause, ce qui permet de parler de démocratie, dans tous ces cas de figure, c'est que la forme dominante du pouvoir n'est pas de l'ordre du charisme ou de la puissance violente. Le pouvoir y procède de l'assentiment, et il est d'ailleurs le plus souvent démuné de tout moyen de contrainte physique (cf. Baecheler et P. Clastres).

du texte de Jacques GODBOUT sur « les autres ordres spontanés »², que d'ouvrir la voie à une distinction rarement effectuée entre les dimensions libératrices et les dimensions contraignantes, respectivement, de l'État et du marché. Habituellement, on célèbre l'un ou l'autre en bloc, pour mieux vitupérer son opposé, également en bloc. Mais cette mise en perspective n'est elle-même possible que parce que J. Godbout fait réémerger au sein du discours politique un troisième continent enfoui et oublié, celui des relations de personne à personne, de la quotidienneté et de la dimension communautaire de l'existence des sujets humains concrets³. Il nous fait comprendre comment ce n'est que par rapport à lui, en dernière analyse, qu'État et marché prennent leurs valences positives et/ou négatives. En simplifiant : le marché fonctionne à l'intérêt, l'État au pouvoir et la communauté au don. Restreindre le débat sur la démocratie aux seuls mérites respectifs comparés du marché et de l'État, rend impossible toute sortie hors du manichéisme et aveugle sur l'essentiel, à savoir la question de ce qui rend possible l'émergence, au sein des relations entre les personnes, d'une dimension de gratuité, seule à même de sceller l'amitié (la *philia*), et de donner un sens à l'existence⁴.

C'est du point de vue de cette troisième composante de l'existence sociale, et donc, aussi bien, de l'ordre démocratique, qu'il convient de considérer le problème abordé dans le n° 23 du MAUSS consacré à ce que, là encore, on ne sait trop comment désigner ; allocation universelle, revenu minimum garanti ? Sans doute le terme le plus adéquat pour signifier la proposition avancée par le MAUSS serait-il celui de « revenu de citoyenneté ». Proposition du MAUSS ? C'est peut-être beaucoup dire. Mais, dans l'ensemble, à l'exception d'une fraction « gauchistes », et compte tenu d'un certain scepticisme et d'une réticence certaine face au prosaïsme qu'implique tout chiffrage, les fidèles du MAUSS se sont

2 Jacques T. Gonsour est l'auteur de « la participation contre la démocratie » et de « La démocratie des usagers », Ed. Boréal, diffusion : Distique, 17, Rue Hoche, 92240 – Malakoff.

3 Ce continent que je désigne, pour ma part (A. C.) sous le nom de « socialité primaire ».

4 Posons axiomatiquement que pouvoir et intérêt sont d'ordre instrumental. Les sphères qu'ils régissent sont de l'ordre des consommations intermédiaires. Le gratuit, seul, est du côté de la consommation (consumation) finale (sur cette distinction, cf. B. LASSUDRIE-DUCHENE, La consommation ostentatoire, in *Bulletin du MAUSS*, n° 11). Certains économistes (F. PERROUX et S. Ch. KOLM) ont bien perçu l'existence, à côté du marché et de l'économie administrée, d'un troisième système, celui du don. Mais sans pouvoir en faire grand-chose car ce système n'est pas essentiellement d'ordre économique.

montrés favorables à la proposition esquissée par Ahmet INSEL et Alain CAILLÉ. Ce qui n'allait nullement de soi *a priori*. Rappelons l'essentiel : est suggéré l'octroi, à partir de 25 ans, d'un revenu minimum de citoyenneté de 2 500 F par mois, cumulable avec d'autres ressources, imposables, mais pas au point de décourager de la recherche de revenus complémentaires⁵. Mais le principal, ici, n'est pas d'ordre technique mais symbolique. Il tient à ce que l'octroi de ce revenu n'est pas considéré comme une aide mais comme l'expression d'un droit de citoyenneté. À ce titre il n'implique aucune contrepartie en obligation de travail, de recherche d'emploi ou d'inscription à des stages plus ou moins fictifs. Chacun reste libre d'organiser sa propre existence à partir de cette donnée de base. Un droit ? Cela sonne de prime abord bizarre. Et pourtant vite plus plausible si l'on suit l'argumentation de Jean-Luc BOILLEAU⁶ qui propose de penser ce droit comme le résultat de l'héritage collectif du travail collectif des générations passées. En dehors du MAUSS même, l'idée d'un droit de citoyenneté a suscité de l'intérêt et rencontré parfois un accueil favorable⁷. Philippe VAN PARUS relève à juste titre certainement, certaines erreurs dans les propos d'Alain Caillé, mais se déclare pour l'essentiel d'accord avec son argumentation et semble se rapprocher des propositions sur lesquelles elle débouche. Un court texte⁸ d'Alain Caillé rappelle ces propositions.

Mais, dans l'ensemble, les résistances et les marques d'hostilité ont été fortes. C'est que, de toute évidence, le fétichisme du travail demeure encore vivace et que l'idée d'asseoir la citoyenneté sur elle-même et non sur l'utilité des travailleurs, fait peur. Même à gauche et à l'extrême-gauche. Surtout à gauche et à l'extrême-gauche, peut-être. Ce n'est pas pour rien qu'on se proclame représentant des travailleurs. Et que faire avec des travailleurs sinon les faire travailler ? On trouvera ici une correspondance, quelque peu polémique, entre A. CAILLÉ et Alain LIPIETZ⁹. Celui-ci taxe d'utilitarisme l'anti-utilitarisme de Caillé et propose que l'aide aux personnes démunies d'emploi serve à subventionner un travail effectué dans des associations d'utilité collective autogérées et mises au

5 Pour plus de détails et l'explicitation de certaines conditions, cf. le n° 23 du *Bulletin* et, ici, la réponse de Alain CAILLÉ à Alain LIPIETZ.

6 Présentée dans une lettre écrite au journal *Libération*, et non publiée par lui.

7 Par exemple, de la part de Paul THIBAUD, dans le numéro de janvier 1988 de la revue *Esprit*.

8 Écrit pour le magazine *Politis* du 16 mars 1988.

9 Animateur et inspirateur, notamment, des « réseaux Arc-en-ciel », qui regroupent des associations de chômeurs et précaires, des associations féministes, écologiques, etc.

service des autorités municipales. Variante euphémisée des workhouses et des ateliers de bienfaisance, se demande A. Caillé ? Autre polémique, au ton plus personnel, avec Pascal COMBEMALE qui croit déceler derrière ce projet de revenu de citoyenneté, derrière le MAUSS en général et en la personne d'A. Caillé en particulier, des relents d'aristocratie. Un soupçon de même type avait déjà été formulé par Philippe Gottraux. Il nous a donc semblé que, en dépit de son ton et de ses implications personnelles, cette correspondance pouvait intéresser d'autres que ses seuls auteurs. Mais quelles que soient les intentions supposées des uns et des autres, reste à évaluer les projets pour eux-mêmes. En tout état de cause, la solution « autogestionnaire » prônée par A. Lipietz devra se situer par rapport à la contradiction, analysée par Jacques T. GOUBOUT dans son second texte, celle qui résulte du clivage des collectifs autogérés entre l'utilitarisme qui régit leurs relations avec l'extérieur et le principe communautaire qui structure leurs relations internes.

Nous remercions vivement les Éditions La Découverte de nous avoir autorisés à reproduire deux textes qui nous semblent aller dans la même direction que celle qu'esquisse ce numéro : celle d'une résistance face à toute fermeture de l'interrogation démocratique ; celle encore, plus précisément, d'un approfondissement du processus démocratique au-delà de ses interprétations libérales et marxistes classiques. Particulièrement significatif, chez des auteurs d'inspiration originellement marxiste, apparaît l'abandon de la référence à un socialisme idéalisé au profit de la quête d'une démocratie post-libérale. Samuel BOWLES et Herbert GINTIS, « radical economists » américains bien connus, partent de l'idée que ni la tradition libérale ni la tradition marxiste n'ont fait de la démocratie leur souci principal et tentent de réinterroger la société moderne en faisant du souci démocratique le souci premier¹⁰. Dans un ouvrage, traduit en France en 1985, mais qui n'a pas rencontré l'écho qu'il mérite, Crawford Brough MACPHERSON montre la spécificité de la démocratie libérale moderne, et ce qu'il y a en elle d'indépassable. C'est qu'elle représente l'ordre démocratique d'une société divisée en classes. À ce titre, elle est irréductible aux démocraties antiques comme aux divers projets démocratiques imaginés en Europe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle qui, tous, procédaient de l'espoir ou de la certitude de l'homogénéité sociale et économique des citoyens. Le contrat social rousseauiste, par exemple, présuppose une

10 Nous reproduisons ici le premier chapitre de leur livre « La démocratie post-libérale ; essai critique sur le libéralisme et le marxisme », *Cahiers Libres*, Éditions La Découverte, 1988, 355 pages, 160 francs.

société de petits producteurs indépendants. Cet idéal d'homogénéité étant désormais hors de portée, reste, en assumant l'inéluçtabilité du conflit et de la division, à esquisser les contours de ce que pourrait être une démocratie libérale (i.e. fondée sur la reconnaissance du conflit) pleinement réalisée et que MacPherson baptise « démocratie de participation ». Quatrième type, selon sa typologie historique, qu'il convient de viser au-delà de la forme actuelle, celle de la « démocratie d'équilibre », caractérisée par la subordination du principe démocratique à l'institution du marché qui structure non seulement la sphère économique mais, de plus en plus, le moment du politique lui-même. Nous reproduisons ici le chapitre final du livre de MacPherson¹¹. Ce n'est sans doute pas le plus convaincant, parce que MacPherson a l'honnêteté d'affronter sans détours les difficultés que soulève son projet d'une démocratie de participation. Le programmatif est un art plus délicat que le constatatif. Mais autant regarder les difficultés en face. Suivons le guide.

Alain Caillé

11 MACPHERSON Crawford Brough, (1985), *Principes et limites de la démocratie libérale*, Armillaire, Ed. La Découverte et Boréal Express, Paris-Montréal, 155 pages, 86 F. C. B. MacPherson est, par ailleurs, l'auteur bien connu de *La théorie politique de l'individualisme possessif, de Hobbes à Locke*, Bibliothèque des idées, Gallimard, (1971), 347 pages. »